

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
N°26-2021

Branche agricole

Le dialogue social de la branche agricole au service du pouvoir d'achat des travailleurs agricoles

Les partenaires sociaux de la branche agricole se sont réunis le 27 octobre afin de déterminer les impacts de la hausse du smic de 2,2% sur la grille nationale.

La FGA-CFDT a abordé la séance autour de deux grands axes :

1. assumer totalement le rôle de la branche dans ses prérogatives sur les salaires minimums hiérarchiques du secteur ;
2. faire de cette négociation un geste fort envers les salariés agricoles afin de garantir leur pouvoir d'achat dans le contexte actuel inflationniste, particulièrement sur l'énergie.

La FGA-CFDT a porté des revendications dans l'esprit de garder une progressivité entre les niveaux, consolider le pouvoir d'achat de tous et revaloriser suffisamment les paliers de rémunérations au regard du besoin d'attractivité en agriculture.

Les augmentations obtenues sur l'ensemble de la grille de 2,2% à 2,5% aboutissent à des revalorisations du salaire annuel net de 300 à 700 euros de plus par an suivant les 12 paliers de rémunérations. Cela représente un gain annuel de 3 à 7 fois plus que le chèque inflation du gouvernement et est acquis pour les travailleurs agricoles de façon pérenne.

Nous avons convenu entre partenaires sociaux de nous revoir en janvier pour réajuster en fonction de la future augmentation du smic, annoncée normalement en décembre.

Le dialogue social de branche joue ici, une fois de plus, tout son rôle pour les salariés mais aussi pour les entreprises du secteur. Nous avons interpellé le ministère de l'Agriculture pour que les délais techniques d'extension de l'accord soient les plus courts possibles, afin que l'ensemble des salariés du secteur en bénéficient le plus rapidement possible, au plus tard pour le 1^{er} décembre 2021.

La FGA-CFDT se félicite que la branche agricole prenne ses responsabilités et prouve, dans un cadre de pénurie de main-d'œuvre, qu'elle sait être responsable et préoccupée de la situation des salariés du secteur qui, s'ils n'ont jamais failli pendant la période COVID, n'ont pourtant pas été reconnus travailleurs de deuxième ligne. Elle a pris toute sa place dans ce dossier pour peser dans les négociations.

Fait à Paris, le 29 octobre 2021

Contacts :

Franck TIVIERGE, Secrétaire général : 06.87.31.21.80
Christine BESNARD-COLLIN, Secrétaire fédérale : 06.87.35.91.71
Presse : 06.89.04.25.27